



La lettre du sénateur du Rhône

Catherine Di Folco

Juin 2019

Madame, Monsieur,

Le 27 juin dernier, la session ordinaire des travaux parlementaires a pris fin. Le mois de juin a permis au Sénat d'examiner et d'adopter le projet de loi de transformation de la fonction publique. A cet égard, j'ai eu l'honneur de porter la voix de notre chambre en étant désignée co-rapporteur aux côtés de Loïc Hervé.

Le Parlement est toutefois convoqué en session extraordinaire afin de poursuivre, et conclure, l'examen des textes en discussion tout au long du mois de juillet. Je pense notamment au projet de loi relatif à l'énergie et au climat qui est inscrit à l'ordre du jour de la séance publique à partir du 16 juillet.

Je vous souhaite un bel été.

FOCUS EN SÉANCE

La fonction publique



Après 154 amendements adoptés en commission, et 125 en séance publique, nous avons largement amélioré le projet de loi sur la fonction publique pour mieux répondre aux attentes des employeurs locaux, mieux reconnaître le mérite des agents et garantir leurs droits. En effet, annoncé par le gouvernement comme un texte de « transformation » de la fonction publique, il n'était en réalité pas à la hauteur de l'ambition affichée.

Nous avons notamment souhaité :

- Donner davantage de **liberté** dans la fonction publique en élargissant les possibilités de recours aux contractuels dans la territoriale.
- Favoriser la **mobilité** avec la mise en place d'incitations comme « l'accompagnement personnalisé » pour faciliter le transfert vers le privé et en garantissant la portabilité des droits entre public et privé.
- Renforcer l'**efficacité** de la réglementation des emplois dans la fonction publique : les sénateurs ont notamment voté les 35 heures effectives ou encore instauré un mécanisme de rupture conventionnelle aligné sur le code du travail. L'exercice du droit de grève est également encadré dans la fonction publique territoriale.
- Encourager l'**intégration** des agents handicapés dans la fonction publique, avec notamment la titularisation des apprentis handicapés à l'issue de leur contrat d'apprentissage.

Par ailleurs, à l'occasion de nos débats, nous avons pu échanger sur une disposition, insérée par voie d'amendement à l'Assemblée nationale, visant à permettre au Gouvernement de préciser par décret les fonctions exercées par le directeur général des services des collectivités territoriales et des EPCI. Supprimée lors de l'examen du texte en commission des lois au Sénat, cette mesure fut à nouveau proposée lors du débat en séance publique. Contraire à la

libre-administration des collectivités territoriales, cette mesure entrainerait une grave confusion sur l'autorité respective des élus et des DGS. Après avis défavorable de ma part, de mon collègue co-rapporteur, ainsi que du Gouvernement, considérant que « *les fonctions du DGS sont celles que l'autorité territoriale souhaite lui déléguer dans une relation de confiance* », cette mesure n'a pas été réintroduite. Cet échange m'a permis de réaffirmer la singularité de l'ensemble des territoires qui composent notre pays, et des collectivités qui les régissent.

Enfin, à la suite de la présentation du rapport que nous avons rédigé avec mon collègue Didier MARIE (PS) « *Donner un nouveau souffle à la politique du handicap dans la fonction publique* », approuvé à l'unanimité par la commission des lois le 22 mai dernier, nous avons déposé plusieurs amendements qui ont été adoptés. Parmi eux, il a été proposé de mieux anticiper les risques d'inaptitude professionnelle ou encore de mieux associer les associations représentant les personnes handicapées.

INTERVIEW

3 questions à Catherine Di Folco, rapporteur du Projet de Loi Fonction Publique



1. Quels enseignements tirez-vous des auditions tenues en préalable à l'examen du texte au Sénat ?

Malgré le caractère très serré du calendrier et l'engagement de la procédure accélérée, nous avons conduit un travail de qualité grâce aux 115 auditions que nous avons menées ou encore aux consultations en ligne auxquelles près de 2 200 élus locaux ont répondu.

Les organisations syndicales des trois versants, les employeurs publics, les employeurs territoriaux nous ont fait part de leurs attentes, ce qui nous a permis d'enrichir très largement le texte initial du gouvernement. Les employeurs territoriaux nous ont exprimé leurs besoins :

- de reconnaissance des performances professionnelles des agents ;
- de simplification du dialogue social ;
- d'élargissement du recours aux agents contractuels.

Tout au long de nos travaux, nous avons eu à cœur d'être à l'écoute de ces acteurs et de garantir l'excellence et la diversité de la fonction publique.

2. Selon vous, cette réforme est-elle à la hauteur de la transformation annoncée par le Gouvernement ?

Ce projet ne traduit pas une réelle vision de l'action publique. Il comporte néanmoins une palette d'outils permettant une meilleure gestion des ressources humaines. Je pense notamment à l'assouplissement du recours aux contractuels, à la sécurisation du télétravail ou à l'amélioration de la rupture conventionnelle. Nous avons donc adopté une attitude pragmatique tendant à élargir cette palette tout en respectant les droits des agents publics et les grands principes du statut général.

L'intitulé du projet de loi paraît quelque peu ambitieux, car il ne prévoit pas une véritable transformation de la fonction publique, mais plutôt une série de modifications, souvent techniques.

3. Adopté ce jeudi 27 juin après deux semaines de débat en hémicycle ; quels ont été les principaux apports de la Chambre Haute ?

Nous pouvons citer : l'encadrement du droit de grève dans la fonction publique territoriale ; l'assouplissement du recours aux contrats dans la fonction publique territoriale ; le durcissement des règles applicables aux fonctionnaires territoriaux momentanément privés d'emploi (FMPE) ; la possibilité, à titre expérimental, de titulariser un apprenti en situation de handicap ou encore de nouveaux droits pour les agents publics avec l'extension du congé de proche aidant, le télétravail ponctuel ou encore le droit à l'allaitement. Le gouvernement a suivi le Sénat sur ces points.

Nous nous sommes réunis en commission mixte paritaire ce jeudi 4 juillet afin d'échanger sur les points de désaccord entre nos deux chambres. Ces derniers ont été peu nombreux au regard de l'ampleur du texte et les négociations furent conclusives même si je regrette que les négociations ne nous aient pas permis de rétablir l'avis des CAP pour les avancements et les promotions internes. Le collège employeurs de la CAP pourra simplement être consulté préalablement à l'établissement des listes d'aptitude par le Président du Centre de Gestion. Je me félicite que la CMP ait repris la position du Sénat issue de l'avis unanime des représentants du monde sportif, en évitant la remise en cause de la situation des conseillers techniques sportifs (CTS).

FOCUS EN COMMISSION

Sécuriser le futur déploiement de la 5G



Si le déploiement de la 5G présente un intérêt majeur pour les usagers, il induit aussi un changement d'échelle dans les capacités de réseau ; il est donc essentiel de rehausser le niveau d'exigence quant à la sécurité de ces réseaux.

Ainsi, les sénateurs sont allés plus loin que le gouvernement et ont proposé un texte rééquilibré qui prévoit :

- **D'obliger** le Premier ministre à proportionner sa décision aux conséquences qu'elle pourrait avoir sur les déploiements et l'accès des usagers aux services.
- **De s'assurer** que ce nouveau cadre ne permette pas à l'État de dicter aux opérateurs leur politique d'achat.
- **De simplifier** l'application du texte et éviter les surcharges administratives, en fusionnant deux régimes d'autorisation.

ÇA NOUS INTÉRESSE

Mission d'information sur la sécurité maritime



A la demande de Bruno Retailleau et après le drame qui s'est déroulé aux Sables d'Olonne, le Sénat a créé le 20 juin une « **mission commune d'information relative au sauvetage en mer et à la sécurité maritime** » afin de tirer toutes les leçons de ce naufrage. La mission étudiera non seulement le statut des sauveteurs mais aussi celui de la SNSM, son financement et la technicité liée au bateau.

Colloque " Lutter contre la violence en France"



Les Républicains au Sénat ont organisé un colloque intitulé « Lutter contre la violence en France ». Il est le fruit d'une volonté : dépasser le sentiment de fatalité qui parfois domine face à la multiplication des violences dans la société française. La persistance de l'insécurité est un échec collectif. Des solutions existent, des résultats ont été obtenus à l'étranger. Aux institutions françaises et à ceux qui les représentent de s'en inspirer pour garantir enfin l'ordre républicain sans lequel il ne peut y avoir de libertés. C'est ce dont ont débattu les nombreuses personnalités qui sont intervenues

lors de cette matinée qui fut l'occasion d'ouvrir des perspectives en matière de politique pénale.

ÇA NOUS INTERPELLE

Accord de libre-échange avec le mercosur



Après 20 ans de tractation, l'Union Européenne a conclu un accord commercial avec le Mercosur qui prévoit notamment l'arrivée sur le marché européen de produits agricoles dont près de 100 000 tonnes de viandes bovines très peu taxées.

Cet accord signe une double capitulation, sociale et environnementale. **Capitulation sociale** car c'est bien un gigantesque plan social qui risque de se produire avec ce mauvais accord : comment les éleveurs de bovins, déjà plongés dans la crise, pourront-ils résister à l'arrivée sur le marché européen d'autant de viande bovine produite à bas coût ? **Capitulation environnementale** car les produits agricoles qui demain arriveront sur le marché européen l'ont été avec des substances qui aujourd'hui sont interdites en France.

Les sénateurs appellent le gouvernement à ne pas ratifier cet accord en l'état. L'agriculture française qui ne peut pas subir les effets d'une concurrence déloyale. C'est un enjeu de survie pour nos agriculteurs : la qualité et l'honnêteté de nos exploitations doivent être protégées !

FOCUS TERRAIN



le 21 juin 2019, à Caluire et Cuire

Participation à la commémoration de l'arrestation de Jean MOULIN le 21 juin 1943

VISITE AU SÉNAT



Visite du Sénat avec des élus chrétiens du Rhône mercredi 10 Juillet 2019

L'ÉQUIPE PARLEMENTAIRE



Cet email a été envoyé à , cliquez ici pour vous désabonner.

Permanence parlementaire - Allée des Prés Rouets - ZA des Lats 69510 Messimy

Tél. 04 78 56 01 55 - c.di-folco@senat.fr - www.catherinedifolco.com